

# Suspension de mise sur le marché, d'exportation, de distribution, d'utilisation et retrait de certains dispositifs médicaux de perfusion, mis sur le marché par la société CAIR LGL

## **Suspension de mise sur le marché, d'exportation, de distribution, d'utilisation et retrait de certains dispositifs médicaux de perfusion, mis sur le marché par la société CAIR LGL - Information de sécurité**

A la suite de la décision de police sanitaire du 2 mars 2018, la société CAIR LGL a fourni des données et un engagement à faire réaliser dans un délai de 4 mois par un laboratoire indépendant les tests de lipido-résistance sur des dispositifs médicaux représentatifs de sa gamme Perfusion.

Compte-tenu des éléments à sa disposition, l'ANSM a abrogé le 29 mars 2018 la décision de police sanitaire et a adressé le même jour à la société CAIR LGL une injonction de procéder, notamment, à la validation de la lipido-résistance des dispositifs médicaux revendiqués comme tels, dans un délai de 4 mois.

- **Remplace** [le message du 9 mars 2018 concernant la décision de la police sanitaire de l'ANSM du 2 mars 2018 portant suspension de mise sur le marché, d'exportation, de distribution, d'utilisation et retrait de certains dispositifs médicaux de perfusion, mis sur le marché par la société CAIR LGL \(30/03/2018\)](#)
- [Précisions concernant la décision de police sanitaire de l'ANSM du 2 mars 2018 portant suspension de mise sur le marché, d'exportation, de distribution, d'utilisation et retrait de certains dispositifs médicaux de perfusion, mis sur le marché par la société CAIR LGL - Information du 09/03/2018 \(30/03/2018\)](#)

Lire aussi

- [Décision du 29/03/2018 abrogeant la décision en date du 02/03/2018 portant suspension de mise sur le marché, d'exportation, de distribution, d'utilisation et retrait de certains dispositifs médicaux de perfusion, mis sur le marché par la société CAIR LGL \(30/03/2018\)](#)